

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 7 avril 2022 Par suite d'une convocation en date du 28 mars 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 7 avril 2022 à 20h00 sous la présidence de Madame Anne-Marie Ceccon, Maire-Adjoint.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 11 Délibération n°D_2022_04_07_06</p>	<p>Etaient présents : Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal - Adoption du compte administratif de l'exercice 2021

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Ceccon, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 725 634.18 €	RECETTES 975 617.76 €	EXCEDENT DE CLOTURE 249 983.58 €
RESTES A REALISER 0.00 €		

INVESTISSEMENT

DEPENSES 470 606.03 €	RECETTES 604 626.73 €	EXCEDENT DE CLOTURE 134 020.70 €
RESTES A REALISER 26 746.59 €		

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité et à mains levées le compte administratif du budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 11 avril 2022 Et de la publication le : 11 AVR. 2022</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 7 avril 2022 Le Maire-Adjoint, Anne-Marie CECCON</p>
--	--

